NOM PRENOM DE L'AGENT BENEFICIAIRE :	*****
--------------------------------------	-------

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, l'académie de Versailles vous propose une procédure simplifiée pour les demandes de congés bonifiés

## PIECES A FOURNIR PAR UN AGENT QUI DEPOSE POUR LA PREMIERE FOIS UNE DEMANDE DE CONGE BONIFIE DANS L'ACADEMIE DE VERSAILLES

Se reporter aux listes A et B

NOM, PRENOM DE L'AGENT BENEFICIAIRE :	***************************************
---------------------------------------	---

## A - PIECES A FOURNIR PAR L' AGENT BENEFICIAIRE

Cocher les cases en fonction des documents fournis

Cocher les cases en fonction des documents fournis		ments fournis
	DOCUMENTS A FOURNIR	DOCUMENTS FOURNIS
CRITERES		
LIEU DE NAISSANCE	<ul> <li>Photocopie de la totalité du livret de famille ou extrait d'acte de naissance pour l'agent célibataire</li> </ul>	
SCOLARITE OBLIGATOIRE	- Certificat de scolarité : de 6 à 16 ans,	
	OU - Attestation originale établie par la Mairie du DOM précisant le nombre d'années vécues là-bas.	
Domicile de l'agent Demandeur avant l'entree Dans l'administration	<ul> <li>Quittances de loyer ou EDF dans le DOM         et,</li> <li>Attestation de résidence établie par la mairie du DOM précisant         les périodes exhaustives de domiciliation</li> </ul>	
DOMICILE DES PARENTS (PERE ET MERE)	<ul> <li>Photocopie du livret de famille des parents (<u>obligatoire</u>)</li> <li>Certificat ou attestation de résidence en original établi(e) par la Mairie</li> <li>ou attestation sur l'honneur <u>avec à l'appui</u>: photocopie de la première page de l'avis d'imposition sur les revenus de l'année 2015.</li> </ul>	
SEPULTURE(S) DU PERE ET DE LA MERE	Attestation de sépulture établie par la Mairie (en aucun cas l'acte de décès ne pourra être pris en compte).	-
DOMICILE DES PARENTS PROCHES : FRERES, SŒURS (TOUS LES FRERES ET SŒURS DOIVENT ETRE MENTIONNES)	Certificat ou attestation de résidence en original établi(e) par la Mairie Outre-Mer ou copie de la première page de l'avis d'imposition sur les revenus 2015.	
BIENS MATERIELS	- Photocopie de la dernière taxe foncière ou taxe d'habitation 2015 (dans le département d'origine)	

NOM, PRENON DE L'AGENT BENEFICIAIRE :	***************************************
---------------------------------------	---

## **B**: PIECES A FOURNIR PAR LES AYANTS DROITS

Pièces à joindre à la présente demande

PRISE EN CHARGE DU CONJOINT MARIE / du (DE LA) CONCUBIN(E) / DU PARTENAIRE PACSE	DOCUMENT A FOURNIR	DOCUMENTS FOURNIS
Conjoint(e) Marié(e)	<ul> <li>Bulletin de salaire de décembre 2016 (à compléter ultérieurement).</li> <li>Photocopie de l'avis d'imposition des revenus de 2015</li> </ul>	
Concubin(e)	<ul> <li>Photocopie de votre carte nationale d'identité en cours de validité et de celle de votre concubin.</li> <li>Bulletin de salaire de décembre 2016</li> <li>Photocopie de l'avis d'imposition des revenus de 2015</li> </ul>	
Partenaìre pacsé	<ul> <li>Photocopie de votre carte nationale d'identité et celle de votre partenaire</li> <li>Bulletin de salaire de décembre 2016</li> <li>Photocopie du dernier avis d'imposition (2015)</li> </ul>	
PRISE EN CHARGE DES ENFANTS  AGES DE MOINS DE 20 ANS A LA DATE DE VOTRE DEPART  SCOLARISES OU EN APPRENTISSAGE DE PLUS DE 16 ANS  OU HANDICAPES D'AU MOINS 80 %	<ul> <li>Bulletin de salaire de moins de 3 mois du fonctionnaire demandeur portant mention du supplément familial de traitement.</li> <li>Attestation complétée par l'employeur du conjoint de la prise en charge ou non du conjoint et des enfants.</li> <li>Certificat de scolarité ou d'apprentissage pour les enfants à charge de plus de 16 ans et de moins de 20 ans.</li> <li>extrait d'acte de naissance pour l'enfant ou les enfants ne portant pas le patronyme de l'agent, accompagné de toute pièce justifiant que cet enfant est à la charge de l'intéressé au sens des prestations familiales.</li> <li>Photocopie de l'extrait de jugement de divorce ou de séparation faisant apparaître le nom du titulaire de la garde de l'enfant ou des enfants.</li> <li>Photocopie de la carte d'invalidité pour les enfants à charge, atteints d'une incapacité de plus de 80 %.</li> </ul>	

Une demande écrite si un membre de la famille à charge demande à voyager à des dates différentes de celle de l'agent (il est impératif d'effectuer au moins l'un des deux voyages avec l'agent bénéficiant d'un congé bonifié).

IL EST IMPERATIF DE FOURNIR LA PHOTOCOPIE DE LA PIECE D'IDENTITE (CNI OU PASSEPORT RECTO-VERSO) POUR L'AGENT DEMANDEUR ET SES AYANTS-DROIT (VALIDITE DES CARTES D'IDENTITE OU PASSEPORTS EN COURS)

NUN FRENUN DE L'AGENT DENEFIGIAIRE :	AIRE :
--------------------------------------	--------

LES AGENTS ETANT PARTIS AVEC L'ACADEMIE DE VERSAILLES EN 2014 ET ANTERIEUREMENT DOIVENT RETOURNER LES IMPRIMES COMPLETES (annexes 1 et 2, et éventuellement annexe 3) DE LA DEMANDE DE CONGE BONIFIE, AINSI QUE LES PIECES CI-DESSOUS ENUMEREES.

Se reporter à la liste C

NOM,	PRENON DU BENEI	ICIAIRE:
------	-----------------	----------

## C. PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR PAR L'AGENT ET LES AYANTS DROITS

Cocher les cases en fonction des documents fournis

MATERIAL MATERIAL CONTROL CONT	Cocher les cases en fonction des documents fournis	
	DOCUMENTS A FOURNIR	DOCUMENTS FOURNIS
<u>AGENT</u>	<ul> <li>Photocopie de la totalité du livret de famille si changement dans la constitution de la famille depuis le dernier congé bonifié.</li> <li>Si vous formez un couple divorcé avec enfant(s) de moins de 20ans depuis le dernier congé bonifié, nous fournir le jugement de divorce.</li> </ul>	
PARENTS DANS LE DOM	<ul> <li>Justificatif de domicile récent (2016) des parents, et en l'absence des parents, des frères et sœurs dans le DOM.</li> <li>Livret de famille des parents (DOM)</li> <li>En cas de décès d'un parent depuis le dernier congé bonifié, joindre le certificat de sépulture.</li> </ul>	
CONJOINT	<ul> <li>Copie du dernier bulletin de salaire et celui de décembre 2016 indiquant le revenu annuel.</li> <li>Attestation de l'employeur du conjoint certifiant que celui-ci ne bénéficie pas des congés bonifiés dans son entreprise.</li> </ul>	
<u>ENFANTS</u>	<ul> <li>Certificat de scolarité 2016-2017 si enfant âgé de 16 ans à moins de 20 ans à la date de départ en congé bonifié.</li> <li>Pour les enfants âgés handicapés de plus de 20 ans, nous fournir la carte d'invalidité délivrée par la MDPH.</li> <li>Si l'enfant porte un nom différent de celui de l'agent bénéficiaire des congés bonifiés, joindre le document de prise en charge au sens des prestations familiales.</li> </ul>	